

Annick GREMY

Maire de GRIEGES



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19/09/25 SLOW
ID : 001-210101796-20250916-202540-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18

" " en exercice : 18

" " qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 10 septembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 16 SEPTEMBRE 2025
2025 / 40**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. MANIGAND Hervé, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE

Mme le Maire présente la demande de la Société de Chasse sollicitant une subvention d'un montant de 250 € suite à l'achat d'une chambre froide pour un coût de 1 902 €.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la chaîne du froid et du respect de règles sanitaires plus strictes concernant le stockage du gibier.

Mme le Maire précise que la Région a accordé une aide de 899 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 4 abstentions,
DECIDE d'attribuer à la Société de Chasse une subvention de 250 € pour l'achat d'une chambre froide,
DIT que cette somme sera prélevée sur l'article 65748 du budget primitif 2025.**

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY